

L'application rigoureuse de ces mesures sanitaires est **OBLIGATOIRE** pour tous les patineurs, entraîneurs, bénévoles et parents (ou personne accompagnant le patineur à sa pratique).

L'entraînement selon des ratios de patineurs est permis et les sous-groupes déterminés demeurent les mêmes, aucun échange de groupe n'est permis suite à l'émission de l'horaire et aucune vente de parcelle n'est permise. **Le CPA Cendrillon se réserve le droit de retirer de ses activités toute personne (patineur, entraîneur, parent, bénévole) qui refuse de se soumettre aux consignes sanitaires requises.** Prendre note que les groupes seront formés après les inscriptions.

Ratios déterminés par Patinage Québec :

Programme	Max nbre patineurs	Max nbre personnes sur glace	Max entraîneurs sur la glace	Max entraîneurs présents
P+	Programmes suspendus pour le reste de la saison 2020-2021			
P+ Avancé				
PIPlus (Power skating)				
<b>Star 1 à 10 / Compétitif (Cours Privé)</b>	<b>8</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

*Note : Tous les ratios doivent être respectés, si par exemple, il y a moins de patineurs sur la glace, le nombre d'entraîneurs sur la glace ne peut excéder le nombre qui est inscrit au tableau.*

Une personne responsable sera désignée à chaque activité pour veiller à l'application des mesures sanitaires et s'assurer que la déclaration de santé et les présences soient consignées pour tous les participants.

## 1. RECONNAISSANCE DE RISQUES

- La **Déclaration de reconnaissance de risques est la même que lors de l'inscription du début de la saison.**

## 2. AVANT CHAQUE PRATIQUE :

- Aller voir le responsable afin de remplir la **Déclaration de santé et signaler votre présence.**

## 3. ACCOMPAGNATEUR

- **Aucun accompagnateur (parent)** ne sera autorisé à l'intérieur de l'aréna.

## 4. EXERCICES HORS GLACE : ÉCHAUFFEMENT

- Aucun exercice d'échauffement ne sera effectué dans l'aréna.

## 5. ARRIVÉE ET DÉPART DE L'ARÉNA

**Les patineurs pourront avoir accès à l'aréna pour un maximum de 10 minutes avant l'heure prévue de l'entraînement.**

- Respecter la signalisation extérieure et intérieure pour chacune des glaces et des portes;
- Respecter et maintenir la distanciation;
- Les patineurs, entraîneurs et bénévoles doivent utiliser le distributeur de solution hydroalcoolique à 60 % présent à chaque entrée, à l'arrivée et au départ ainsi que lors d'une sortie temporaire;
  - Chaque patineur devra se procurer un petit format de ce type de solution pour être en mesure de se désinfecter les mains en tout temps;
- Tous les patineurs arriveront habillés et coiffés, patins aux pieds : aucun vestiaire ne sera fourni. Les entraîneurs devront mettre leurs patins sur le banc des joueurs;
- Un endroit sera désigné afin que les patineurs puissent laisser leurs effets personnels. Aucun parent ne sera admis.



## 6. FONCTIONNEMENT PENDANT LA PRATIQUE

- Les entraîneurs désignés, selon les ratios établis par Patinage Québec, pourront être sur la glace avec les patineurs, les autres entraîneurs resteront à l'extérieur de la glace et auront un espace individuel désigné;
- Les sous-groupes d'entraînement devront demeurer les mêmes que ceux qui auront été établis;
- Seules les salles de toilette avec accès à un lavabo et du savon et identifiées à chacune des glaces pourront être utilisées.

## 7. FIN DE LA PRATIQUE

- Aucun exercice de retour au calme ne sera effectué dans l'aréna;
- **Les patineurs devront quitter immédiatement après les entraînements.**

## 8. RAPPELS IMPORTANTS

### a. EN CAS DE SYMPTÔMES

Les personnes, qui présenteront des symptômes, qui auront reçu un résultat positif ou qui sont considérés comme contact étroit d'un cas de COVID-19, devront demeurer à la maison. De plus, toutes les personnes ayant côtoyé la personne ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 seront informées.

### b. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

- Chaque patineur et entraîneur devra apporter son propre matériel et il ne sera pas possible de partager les bouteilles d'eau, les mouchoirs, etc.
- En ce qui a trait à l'utilisation du **système de son, des caméras et de tout le matériel électronique** utilisés lors des entraînements, elle doit être restreinte le plus possible et il faut procéder au nettoyage entre chaque changement d'utilisateur. Du matériel pour la désinfection du dispositif et une solution hydroalcoolique à 60 % pour le nettoyage des mains seront disponibles à proximité du système de son.
- En ce qui a trait à l'utilisation du **matériel pédagogique** (ex. crayons, cahiers), il doit être manipulé par une seule personne.

## 9. PROTECTION DES INTERVENANTS

Les risques de contamination dans le cadre de l'entraînement et la mise en place des mesures de prévention sont basés sur les principes stipulés par la CNESST et la Santé Publique.

- Port du masque
  - ✓ Port du masque pour les patineurs est **obligatoire** jusqu'au début de l'entraînement, prévoir une petite boîte afin de le déposer à l'intérieur pour la durée de l'entraînement.
  - ✓ Port du masque pour les entraîneurs est **obligatoire** en tout temps ainsi que la lunette de sécurité ou la visière est obligatoire pendant l'entraînement;
  - ✓ Le port du masque est **obligatoire** en tout temps pour tous lors des déplacements dans l'aréna.
- Mesures sanitaires pour matériel/équipements et surfaces touchées.
  - ✓ Lingettes disponibles aux bancs des joueurs : désinfection des rebords de bandes, bancs des joueurs, appareil de musique et tout autre surface utilisée avant et après l'entraînement;
  - ✓ Les vêtements, et plus **particulièrement les masques et gants doivent être lavés** après chaque entraînement avant d'être réutilisés.
  - ✓ Pour toute intervention de premiers soins, toutes les personnes (le patineur et la personne qui intervient) devront être masquées.

Pour une belle fin de saison de patinage en santé, on continue de se protéger!

